



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – Centre Champagnat
3 février 2026, 15h30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du centre Champagnat, tenue le 3 février 2026 à 15h30 au 5017, rue St-Hubert, à Montréal.

PRÉSENTS :

Renée Rouette (enseignante), Pascale Pagé (enseignante), Jacinthe Leblanc (TES), Mariam Elkhaili (représentante d'un organisme externe) et Calixte Lacassagne (représentante des élèves).
(Mme Pagé est présente en ligne.)

Formant quorum sous la présidence de Mariam Elkhaili.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Bernard Lemieux – Direction.
Nadine Marier – Direction adjointe (personne invitée pour les points 5 et 6).

MEMBRES ABSENTS :

Line Lamontagne (enseignante).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Mariam Elkhaili, déclare la séance ouverte. Il est 15 h 34.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Renée Rouette que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance (4 novembre)
4. Présentation du conseil des élèves 2025-2026
5. Présentation des travaux d'implantation en 2 ans du programme Participation sociale (invitée : Nadine Marier)
6. Présentation de la mise à l'essai du programme Participation sociale active (invitée : Nadine Marier)
7. Varia
8. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER

Le compte rendu est lu partiellement à voix haute.

Commentaire sur le point 8 du compte rendu : Le lien vers les capsules de formation pour le CÉ n'a pas fonctionné pour tout le monde.

IL EST PROPOSÉ par Pascale Pagé que le procès-verbal de la séance du 4 novembre soit approuvé sans modifications.

Approuvé à l'unanimité.

4. PRÉSENTATION DU CONSEIL DES ÉLÈVES 2025-2026

Mme Calixte Lacassagne a été élue présidente du conseil des élèves. Elle explique que, lors de la première rencontre du conseil, le 13 janvier, plusieurs sujets ont été abordés, comme le rôle de ses membres, le prix gagné l'année dernière par le conseil et les activités prévues pour la Saint-Valentin. La deuxième rencontre du conseil des élèves (10 février) portera entre autres sur la mise en place des activités pour la Saint-Valentin (ex. : distribution de chocolats, chasse au trésor de cœurs, murale de cœurs, courrier amical).

Au sujet du prix de 1000\$ gagné l'année dernière dans le cadre du concours d'Élections Québec, les membres du conseil des élèves ont décidé de faire peindre une murale dans le gymnase pour égayer le lieu.

5. PRÉSENTATION DES TRAVAUX D'IMPLANTATION AN DEUX DU PROGRAMME PARTICIPATION SOCIALE (PPS) (invitée : Nadine Marier)

Une ligne du temps portant sur l'implantation du PPS est présentée aux membres du CÉ.

Mme Marier rappelle le contexte de ce changement. Le programme a changé de nom en 2023-2024 : il est passé « d'intégration sociale » (IS) à « participation sociale » (PS). Ce changement de nom est lié à un changement de programme. Comme il n'y a pas eu de mise à l'essai pour ce nouveau programme, son implantation a demandé beaucoup de travail. Au départ, seul le programme ministériel (de quelque 600 pages) était disponible. Des formations ont été offertes au personnel et du matériel a été créé entre autres en collaboration avec la cheffe de groupe, Amélie Plourde. En 2024-2025, un premier cours du PPS a été donné : le cours « Projection vers l'avenir ». Ce cours a pour principaux objectifs d'amener les élèves à définir leur projet de vie et de permettre au personnel de l'école de les orienter vers les bons parcours scolaires en PPS. Le PPS a été créé pour qu'il puisse s'adapter aux élèves qui le suivent. Le parcours d'un élève peut donc être modifié au besoin. Le PPS offre une formation d'environ 5 ans aux élèves (variable selon le profil de l'élève). L'objectif de cette formation, à terme, est de permettre aux élèves de réaliser leur projet de vie et de s'impliquer dans leur communauté.

Le passage au PPS a amené des changements importants. Certains cours sont maintenant obligatoires et des évaluations doivent être réussies. Lors de l'année 2024-2025, une première « séance d'évaluation » a eu lieu. Elle a duré trois jours. Le passage au PPS a aussi amené un renouvellement de l'offre de projets du centre et a aussi amené des élèves plus jeunes au centre, par exemple des élèves de 21 à 25 ans venant de l'école François-Michel.

Au début de l'année scolaire 2025-2026, 45 nouveaux élèves se sont inscrits au PPS et ont suivi/suivent le cours « Projection vers l'avenir ».

Un dépliant à l'étape de prototype a été créé pour présenter le PPS aux futurs élèves ainsi qu'à leurs parents ou tuteurs. Ce dépliant, qui contient des photos récentes, est présenté aux membres du CÉ.

Il sert à présenter le centre, le cours « Projection vers l'avenir » et trois projets : « cohorte créative », « les pros de l'info » et « les stages en herbe ». La version finale de ce dépliant devrait présenter tous les projets liés au PPS. Ce prototype est présenté aux membres du CÉ.

BL

Deux séances d'informations auront lieu la semaine prochaine avec des visiteurs dans le but de recruter des élèves pour l'année 2026-2027.

6. PRÉSENTATION DE LA MISE À L'ESSAI DU PROGRAMME PARTICIPATION SOCIALE ACTIVE (invitée : Nadine Marier)

Le programme « Développement d'habiletés spécifiques » (DHS) va devenir le programme « Participation sociale active » (PSA). Il est actuellement à l'étape de la mise à l'essai (depuis janvier). Certains enseignants de Champagneur et du SASEFA le testent. Cette mise à l'essai se fait avec l'aide d'une conseillère pédagogique du CSSDM. Les enseignants qui y participent testent certains éléments du PPSA et donnent leur rétroaction au ministère. Le début officiel du PPSA n'est pas encore connu. Les élèves du PPSA ont un profil différent de ceux du PPS. Il s'agit surtout d'élèves ayant une déficience intellectuelle modérée à sévère. Ce sont aussi des élèves avec des défis différents. Le PPSA va offrir deux volets : le A et B. Dans le PPSA, l'enseignement est adapté en fonction des profils individuels des élèves et les activités proposées ont pour objectif de répondre aux besoins des élèves. Les groupes sont formés de 8 à 10 élèves, ce qui est moitié moins qu'en PPS. Il y a environ 40 élèves à Champagneur. Les élèves qui souhaitent aller à Champagneur passent par un comité de sélection formé de deux psychoéducatrices (en alternance), d'une TES et parfois d'une direction. Le but de ce comité est de s'assurer que le PPSA convient bien aux élèves qui s'y inscrivent.

La direction tient à saluer le travail fait par les équipes de PPS et de PPSA pour s'appropriier ces nouveaux programmes et remercie les enseignants et les spécialistes de s'impliquer autant.

Champagneur a la chance de bénéficier du soutien de la fondation « Les Petits Rois ». Cette fondation permet aux élèves de Champagneur de faire des stages en plateau de travail dans des entreprises partenaires tout en allant au centre (3 jours en classe, deux jours en stage). Après leur formation de 5 ans, les élèves peuvent intégrer de manière permanente ces plateaux de travail. Les entreprises partenaires actuelles sont : le Cirque du Soleil, Loto-Québec, Urgence Santé et Énergir. Le collège Lasalle et Québecor devraient bientôt s'ajouter. La fondation permet aussi à certains élèves d'avoir accès à « la Maison intelligente » (une maison qui accueille des personnes ayant une déficience intellectuelle).

7. VARIA

a) Plan d'effectif non enseignant

Les enseignants et le personnel du centre seront consultés au sujet du plan d'effectif non enseignant. Les enseignants seront consultés par le CPEPE et le reste du personnel sera consulté après l'assemblée générale du 13 février. Le budget du centre est stable, mais la direction a réussi à négocier l'ajout d'un poste de technicien. (Cet argent provient des surplus d'une autre école.) La consultation portera donc, entre autres, sur cet ajout de poste : est-ce que nous voulons un technicien en éducation spécialisé (TES) ou un technicien en travail social (TTS)? Si c'est un TTS qui est choisi, il travaillerait à Champagnat et à Champagneur. Le salaire du technicien supplémentaire irait dans le budget « aide aux élèves handicapés » et le poste serait reconduit les années suivantes.

Les membres du CÉ semblent préférer l'option « TTS », mais c'est la consultation du personnel qui décidera du choix fait par le centre.

Les autres services du centre (ex. : les heures des psychoéducatrices) seront maintenus l'année prochaine.

b) Prochaines réunions du CÉ

Les prochains conseils d'établissement auront lieu le 10 mars, le 14 avril, le 12 mai et le 9 juin (au besoin).

Le 14 avril, la représentante des élèves ne pourra pas être là. Elle sera possiblement remplacée par un autre élève élu (Romain).

La rencontre du 12 mai se fera à Champagneur. Le départ du centre pour Champagneur se fera à 15h.

Si le budget n'est pas adopté le 12 mai, il le sera le 9 juin.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 16 h21.

Mariam Ukhali

Présidence

Bernard Lemieux

Direction d'établissement